



# Le rachat du groupe Corbaz par Edipresse est approuvé par la Commission de la concurrence

Date : 17 décembre 2002  
Emetteur : Edipresse Suisse

**La Commission de la concurrence (ComCo) vient d'approuver l'achat de la majorité du capital-actions (68 %) du groupe Corbaz par Edipresse, sans charges ni conditions.**

La vente sera effective au 1er janvier 2003. Compte tenu des actions Corbaz déjà détenues par le Groupe Edipresse, celui-ci détiendra au total 75 % des actions de Corbaz SA.

La procédure d'approbation avait été prolongée à la demande des parties, afin de leur permettre de compléter l'information de la ComCo. Le contrat de vente avait été signé en mai 2002.

Plusieurs aménagements ont été suggérés en cours de procédure, qui ont facilité la réalisation de l'opération. Ainsi, Edipresse a renoncé à une clause de limitation de la concurrence imposée à Publicitas dans la convention de fermage et au rachat de la télévision locale veveysanne ICI TV. Par ailleurs, Edipresse réduira sa participation dans Rhône-Média SA à moins de 33 % et renoncera à siéger au conseil d'administration de cette société.

Edipresse et la famille Corbaz se réjouissent de l'issue positive de ce dossier, qui permettra aux deux entreprises de développer des solutions professionnelles et efficaces dans le domaine de la presse et de l'imprimerie dans le canton de Vaud.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé en mai 2002, les activités opérationnelles actuelles du groupe Corbaz seront poursuivies en l'état, sans aucun licenciement lié au changement d'actionnaire majoritaire.

## **Contacts**

Pour toute information complémentaire:

Tibère Adler

Directeur général adjoint Edipresse Suisse

Tél. +41 (0)21 349 45 2

Date et heure de publication : 2002.12.17 0:01